

SAUVEGARDE DE LA MÉDITERRANÉE

La commission Ramoge ou l'alliance de trois pays

Créée en février dernier à l'initiative de S.A.S. le prince souverain, la commission Ramoge, issue de l'accord tripartite franco-italo-monégasque en faveur de la protection de la mer Méditerranée sur une zone qui s'étend entre Gênes et Saint-Raphaël, est réunie depuis hier au centre de congrès auditorium, sous la présidence de S.E. M. César-Charles Solamito, ambassadeur, délégué permanent de la principauté de Monaco auprès des organisations internationales et chef de la délégation monégasque.

Les experts de la délégation française et de la délégation italienne ainsi que ceux de la principauté de Monaco se sépareront ce soir et ont confronté durant la journée d'hier les constatations effectuées dans trois domaines, à savoir: les sources de pollution, l'analyse de la qualité des eaux et l'évaluation des équipements d'assainissement.

La réunion d'aujourd'hui permettra de définir les actions à entreprendre, notamment en ce qui concerne l'information et la sensibilisation du public. Depuis février, les membres de la commission n'ont pas chômé et M. Alain Vatrican, secrétaire général du centre scientifique de Monaco, nous confiait, à propos de l'assainissement, que cette décennie verrait l'achèvement de l'ensemble des travaux entrepris en la matière sur la côte. Le plus gros sera terminé avant cinq ans et la mise en place des collecteurs, des usines de traitement des eaux et des émissaires de rejet en mer indispensables, constituera un énorme progrès vers la salubrité.

La commission Ramoge qui a fait naître une fructueuse collaboration entre la France, l'Italie et Monaco renforce l'efficacité des actions qui doivent être nécessairement entreprises pour la sauvegarde du littoral qui, rappelons-le, a pour vocation principale le tourisme.



La commission Ramoge réunit des experts italiens, français et monégasques.

(Photo Ramoge)

Les participants

Voici la liste des participants à la réunion: M. Jean-François Nodinet, chef de la délégation française, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service des affaires générales, ministère des Relations extérieures; M. Nicolazo-Cruch, chargé de mission de l'environnement à la préfecture des Alpes-Mantimes; Dr Maurice Aubert, directeur du Centre d'études et de recherches de biologie et d'océanologie médicale de Nice; S.E. M. Giovanni Falchi, chef de la délégation italienne, ambassadeur, ministère des Relations extérieures; Dr Emmanuelle Sessa, préfet-diri-

geant général, directeur de l'Office central chargé des zones frontalières au ministère de l'Intérieur; l'ingénieur Goffredo Silvestro, premier dirigeant au conseil supérieur du ministère des Travaux publics; M. Umberto Vescovi, premier dirigeant, direction générale des services d'Hygiène publique, ministère de la Santé publique; professeur Giuseppe Merlo, professeur per la Tutela dell'ambiente, regione Liguria; Mme D'Agostino, M. Barone.

S.E. M. César-Charles Solamito, chef de la délégation monégasque, délégué permanent auprès des organismes internationaux; Dr Etienne Boéri, conseiller technique du gouvernement, délégué perma-

nent auprès des institutions sanitaires internationales; M. Max Principale, président de la commission de législation du Conseil national; M. Max Brousse, directeur de la Société monégasque d'assainissement; M. Gérard Battaglia, ingénieur en chef au service des travaux publics P.I.; M. Michel Boisson, chargé de recherches au centre scientifique de Monaco; professeur Raymond Vaisière, rapporteur du comité technique à la commission; M. Raymond Biancheri, secrétaire général du cabinet princier.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les travaux de la commission.